49e ANNÉE. — N° 17.028
DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux
ABONNEMENTS 3 mois 6 mois 1 an
Gironde et limitrophes 8 50 16f. 30f.
France et Colonies... 9 » 17f. 32f.
Etranger..... 10 20f. 40f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE
numéro 10 c.
VENDREDI 14 FÉVRIER 1919
SAINT VALENTIN
SOLEIL : lever 7h7 ; coucher 5h27
LUNE : pleine le 14 ; D. Q. le 23

POLITIQUE COLONIALE DE PAIX

Dans une étude qu'il vient de donner à notre nouveau confrère hebdomadaire « Le Soir colonial », M. Gaston Doumergue soutient une thèse que nous avons nous-même déjà soutenue ici. Le développement de la civilisation dans notre empire d'outre-mer, écrit-il, dépendra de son essor économique, qui est, lui, fonction de sa puissance de production. Et celle-ci ne peut être accrue que par une organisation rationnelle de la mise en valeur, qui doit avoir comme base l'établissement d'un régime équitable de la propriété, la réglementation et l'éducation de la main-d'œuvre, enfin l'organisation de l'assistance médicale, dont on ne saurait séparer l'enseignement des principes de l'hygiène.

Ces conditions de l'expansion coloniale, on ne les a certainement pas méconnues jusqu'à présent chez nous. Bien des efforts, au contraire, ont été faits, n'en déplaise à certains critiques trop sévères ou insuffisamment renseignés, pour tirer un parti judicieux des ressources de notre domaine extérieur, et de sages mesures ont été prises pour organiser, là où c'était possible, la propriété foncière.

En Afrique occidentale, par exemple, l'institution du service dit de la « Conservation de la propriété et des droits fonciers » est devenue l'un des fondements de l'état social, puisque, par l'ouverture pour chaque immeuble, de quelque nature qu'il soit, d'un compte sur les « Livres fonciers », elle donne aux possédants la garantie de leurs droits. Et partout où nous l'avons appliqué, le système de l'« Act Torrens », si simple et si logique, a eu aussi les meilleurs effets.

Dans l'organisation médicale, on ne saurait non plus nier que de grands progrès aient été réalisés, qui ont eu comme résultat une sensible atténuation des ravages causés par les maladies épidémiques et endémiques.

Mais, dans le recrutement, la réglementation et l'éducation de la main-d'œuvre, il semble que les initiatives aient été moins fécondes, Cela tient en partie à ce que nous ne connaissions pas assez les diverses populations de nos colonies. La guerre nous aura, du moins, rendus meilleurs juges de leurs aptitudes propres, puisque environ 70,000 travailleurs sont venus des différents points de notre empire extérieur pour renforcer le personnel de nos usines de guerre. Nous savons maintenant à quels travaux sont aptes les Nord-Africains, les Peuhls, les Bambaras, les Soudanais, les Hovas, les Malgaches, les Annamites, et il ne nous restera, quand ils seront de retour chez eux, qu'à veiller à ce qu'ils mettent à profit les connaissances techniques qu'ils auront acquises chez nous.

Et la terrible crise que nous venons de traverser aura fait plus encore pour l'éducation de nos sujets. En effet, des centaines de mille d'entre eux ont vécu de la vie du soldat français, partageant ses peines et aussi sa gloire; ils sont devenus des « poilus », comme nos gars du Nord et du Midi, et, à leur contact, leur mentalité s'est modifiée. Ce sont des hommes nouveaux qui vont revenir sous le soleil d'Afrique au d'Asie. Ce que des années et des années de politique d'assimilation n'auraient peut-être pu réaliser là-bas, leurs premiers mois de séjour ici ont suffi à le faire.

Mais ne nous y trompons pas, si nos sujets doivent rentrer chez eux plus éduqués, plus aptes, par conséquent, à nous aider dans notre œuvre colonisatrice, ils y reviendront aussi parfaitement conscients de leurs droits, qu'ils ont payés de leur dévouement et de leur sang. Nous devons donc sans retard nous préparer à nous acquitter de notre dette de reconnaissance. Comment ? Ici se pose un grave problème, qui doit comporter pour chaque groupe de colonies une solution particulière, en rapport avec son état politique et social, ses besoins, ses aspirations, et dans la recherche et l'adoption de laquelle les pouvoirs locaux auront un rôle de premier plan à jouer.

Une autre nécessité, pour le règlement de la question coloniale d'après guerre, est la refonte complète de l'organisme administratif dont le ministère de la rue Oudinot est le centre. Il paraissait déjà vieux avant la guerre; il semble maintenant tout à fait caduc. M. Henry Simon doit, savons-nous, tenter d'y apporter de profondes réformes. Souhaitons qu'il soit plus heureux que certains de ses prédécesseurs, qui ont échoué devant la routine et le mauvais vouloir des bureaux. En tout cas, ses projets paraissent séduisants à M. Bluysen, député de l'Inde, qui, ces jours derniers, après les avoir hautement approuvés, écrivait dans la « Presse coloniale », au sujet de l'un d'eux :

« Il faut résolument moderniser les méthodes, et substituer à celles, purement administratives, qui ont régné jusqu'ici, des habitudes commerçantes. »

C'est parler d'or. Il convient de faire maintenant une politique vraiment objective, une politique d'affaires; elle seule permettra ce développement économique dans lequel M. Gaston Doumergue voit avec raison le prélude du développement de la civilisation.

La conception primordiale des pouvoirs publics doit être celle d'un vaste plan de travaux, comprenant l'extension des voies de communication, en particulier des réseaux ferrés, la création ou l'aménagement de ports, l'amélioration des services maritimes reliant la métropole à nos possessions, qu'il faut fréquents et rapides, ce que nous n'avons certes pas connu jusqu'à ce jour.

Mais le développement de l'outillage économique de nos possessions suppose une orientation nouvelle de notre politique financière, qui doit être moins rigide. Un excellent moyen, d'ailleurs, d'accroître le crédit que la France fait à ses colonies, c'est de favoriser la constitution de nouveaux groupements tels que l'Afrique Occidentale, l'Afrique Equatoriale et l'Indo-Chine. Ces fédérations coloniales, disposant, à côté du budget de chaque possession, d'un budget général, offrent une plus grande « surface » financière et peuvent gager des emprunts qui leur permettent d'exécuter d'importants travaux.

Tel est, dans ses grandes lignes, le programme colonial comme il se présente au lendemain des hostilités. Il soulève des problèmes complexes, mais nous avons au Parlement une élite d'hommes initiés, capables de guider leurs collègues dans la recherche des solutions, et d'appuyer l'action du pouvoir central. C'est d'eux que le pays est en droit d'attendre d'heureuses initiatives.

P. DIALA.

L'ARMISTICE RENOUVELÉ
une fois pour toutes avant les préliminaires de paix

Toutes les propositions de Foch sont ratifiées
L'Allemagne contrainte à tenir tous ses engagements

Paris, 12 février. — Après une discussion approfondie qui ne dura pas moins de quatre jours, l'accord qui s'est ainsi manifesté entre les quatre grandes puissances en acquiert une importance particulièrement significative.

Bien qu'il ne soit pas possible de faire connaître encore les détails des conditions de l'armistice qui va être renouvelé avec l'Allemagne, l'opinion publique apprendra avec satisfaction que cette convention est de nature à sauvegarder complètement les intérêts économiques, financiers et militaires des alliés, en ne laissant pas aux Allemands le moyen d'éluder les obligations consécutives à leur défaite.

La caractéristique la plus frappante de l'armistice renouvelé sera qu'à la différence des conventions antérieurement passées avec l'Allemagne cet armistice ne sera plus conçu à brève échéance. Au contraire, ce sera un armistice définitif, valable jusqu'à la signature des préliminaires de paix. L'intérêt de cette mesure c'est qu'elle évite de poser à nouveau de mois en mois la question du renouvellement de l'armistice, qu'elle supprime les pourparlers toujours épineux avec les Allemands et substitue un état de choses stable à une situation indécise.

Avec le temps le Conseil supérieur de guerre a estimé que ce « modus vivendi » provisoire a cessé d'être désirable pour l'Allemagne comme pour l'Entente et qu'il valait mieux enlever leur caractère de précarité aux relations des deux parties.

NOUVELLES GARANTIES EXIGEES

Depuis le 11 novembre, en effet, les alliés ont pu étudier de près l'Allemagne et se rendre compte exactement de ses véritables dispositions à leur égard. Ils doivent être en mesure d'obtenir d'elle l'exécution de ses engagements sans user de ce moyen de coercition qu'est l'obligation du renouvellement chaque mois de l'armistice, sorte d'épée de Damoclès suspendue sur la Germania.

La conséquence de l'innovation des alliés, d'autre part, a été de les obliger à exiger de l'Allemagne des garanties d'autant plus sérieuses que le terme de l'armistice sera plus lointain.

Ils ont mis en application les principes du président Wilson, à savoir qu'il faut mettre l'Allemagne dans l'impossibilité de recommencer la guerre.

Tel est dans son essence l'important travail accompli aujourd'hui par le Conseil supérieur de guerre. Il tient compte des intentions manifestées par le président Wilson de ne pas laisser s'envenimer les relations entre l'Allemagne et l'Entente par des discussions fréquemment renouvelées à propos de l'armistice et, d'autre part, du désir énergiquement exprimé par M. Clemenceau de mettre la France à l'abri de toute surprise.

L'opinion publique française saura gré au patriotisme du chef du gouvernement d'avoir fait triompher son juste point de vue.

Autour de la séance

Voici maintenant quelques détails sur les séances :

Réuni ce matin à 11 heures, le Conseil a entendu d'abord pendant une heure le rapporteur du Comité de huit membres composé de MM. Clémentel, général Degoutte, Crespi, général Cavalerro, Lord Robert Cecil, Twaites Norman, Davis, général Bliss, qu'il avait chargé lundi d'étudier toutes les questions posées par le renouvellement de l'armistice.

Le maréchal Foch, les maréchaux Pétain et Haig, les généraux Pershing et Diaz assistaient à la première partie de la séance.

Après le départ des experts militaires, le Conseil a entendu M. Clémenceau, qui, dans un discours émouvant et d'un bel élan patriotique, a démontré la nécessité de s'entourer de toutes les précautions désirables vis-à-vis de l'Allemagne.

L'après-midi, M. Wilson s'est rallié à cette manière de voir, affirmant que tous les alliés étaient d'accord sur ce point et que les divergences de vues apparues au cours des précédentes discussions portaient seulement sur les plus propres à obtenir ces garanties.

« La reprise des hostilités, aurait déclaré par ailleurs dans une conversation le président Wilson, serait une éventualité grave à laquelle il ne consentirait pas personnellement pour des motifs secondaires, mais seulement à la suite de considérations essentielles. L'inexécution des conditions de l'armistice ou des clauses du traité de paix par l'Allemagne serait de nature, à son point de vue, à justifier la reprise de la guerre, et il n'hésiterait pas, dans ce cas, à donner l'ordre à l'armée américaine de reprendre les armes.

CONDITIONS RIGOUREUSES

Vers cinq heures de l'après-midi, les experts militaires furent à nouveau admis à la séance pendant une demi-heure. Finalement, le conseil adopta la résolution suivante :

L'armistice actuel sera renouvelé le 17 février pour une durée très courte, avec faculté pour les alliés de le suspendre à toute heure en cas d'inexécution des clauses qui comprennent toutes celles restées précédemment inexécutées par les Allemands et aussi l'obligation pour leur armée de cesser immédiatement les hostilités contre la Pologne et de ne pas franchir une ligne déterminée. Pendant ce court délai, la commission spéciale aura définitivement rédigé les conditions du nouvel armistice, valable cette fois jusqu'à la signature des préliminaires de la paix.

Ces conditions que le conseil a approuvées cette après-midi sont rigoureuses Elles envisageraient notamment la démobilisation de l'Allemagne et son désarmement sous le contrôle des alliés. L'Allemagne sera alors saisie des nouvelles conditions d'armistice que l'assemblée de Weimar aura sans doute loisir d'examiner jusqu'à l'expiration de l'armistice provisoire conclu le 17 février.

Provocations et jérémiades allemandes

Paris, 13 février. — Les provocations allemandes continuent sous toutes les formes. Le comte Brockdorff-Rantzau, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, vient d'envoyer au sujet de la mission des experts alliés une note dans laquelle il déclare que le gouvernement allemand « n'ira en aucun cas au delà des conditions qui lui ont été imposées », et il conclut :

« Le gouvernement ne peut admettre que l'on porte atteinte à son droit de souveraineté, et qu'il y ait à l'intérieur de l'empire des autorités polonaises et une vie publique polonaise. »

Cette déclaration gênerait singulièrement la mission des délégués alliés si le renouvellement de l'armistice du 17 février ne devait mettre bon ordre aux prétentions de Berlin.

D'autre part, à la commission de Spa, les incidents se succèdent chaque jour. C'est ainsi que le successeur de Winterfeld, le général von Hammerstein, se plaint qu'on ait arrêté les Allemands convaincus de recéler les objets volés en France. Il s'appuie dans sa protestation sur l'opinion « juridiquement motivée » du professeur von Hippelde, de l'Université de Boettingue, conseiller de justice privé. La même commission a formulé une protestation en bonne forme du fait que les troupes françaises cantonnées à Maingau s'étaient permis de se chauffer avec du bois qui se trouvait en dépôt dans une usine. Ces plaintes seraient odieuses si elles n'étaient grotesques, venant du pays qui a déporté nos femmes du Nord et mis à sac méthodiquement nos provinces.

Un memorandum d'Erzberger

Berne, 12 février. — Pour préparer les débats du renouvellement d'armistice, Erzberger a eu à Berlin, dans la journée de lundi, une conférence avec les représentants de divers départements ministériels.

A la suite de la discussion, qui aurait été très longue et très animée, Erzberger aurait rédigé un mémorandum sur lequel il compte s'appuyer au cours des négociations.

Les alliés réquisitionnent la flotte commerciale allemande

Paris, 13 février. — Le conseil allié des transports maritimes s'est réuni à Paris les 4 et 11 février. La France était représentée par MM. Clémentel et Boutisson, l'Amérique par M. Rublee, la Grande-Bretagne par M. Salter, l'Italie par M. Crispi.

Des décisions importantes ont été prises au sujet de la gérance et de l'emploi temporaire des navires allemands et autrichiens. Les paquebots seront principalement employés au rapatriement des troupes, et les cargots à des transports de ravitaillement pour les différentes régions de l'Europe, y compris les contrées libérées et ennemies.

Les navires seront répartis pour gérance entre les divers gouvernements associés. Il est bien entendu que ces mesures ne préjugent en rien de la disposition finale des navires, qui devra être réglée par le traité de paix. Au surplus, afin de bien marquer le fait que les navires seront gérés et utilisés pour le compte de tous les gouvernements associés, il a été décidé qu'ils battraient le pavillon du conseil allié des transports maritimes, en même temps que le pavillon de la nation gérante.

Le conseil a également désigné les délégués qui, accompagnés de représentants navals et du ravitaillement des divers gouvernements associés, se sont rencontrés à Spa le 6 février avec les représentants du gouvernement allemand pour prendre les mesures relatives à la prise en charge par les alliés des navires que l'Allemagne devait leur livrer en exécution de la convention d'armistice du 16 janvier et de la convention complémentaire du 17 janvier.

Les travaux de mise en état sont en cours d'exécution, et dès à présent des navires d'une jauge totale de 750,000 tonnes en lourd ont été déclarés prêts à prendre la mer. Les gouvernements associés font actuellement procéder sur place à l'examen des autres navires aellemands internés dans les ports allemands.

Les traités sino-japonais vont être publiés

Tokio, 12 février. — Le baron Makino a reçu l'ordre de publier tous les traités secrets avec la Chine.

LA LIGUE DES NATIONS

LE NOUVEAU PROJET

Paris, 12 février. — Le projet présenté par le président Wilson pour la Ligue des Nations était inspiré, comme on le sait, du projet rédigé par le général Smuts, que le président avait adapté à ses vues personnelles sur la question. De nombreux amendements furent toutefois proposés au cours de la discussion, notamment par M. Léon Bourgeois, qui, de son côté, avait déposé un projet fort intéressant. Le texte actuel, qui est à la veille de recevoir une mise au point définitive, diffère donc sensiblement du texte proposé par M. Wilson. Chacun des délégués y a collaboré. Il tient compte de la conception individuelle de chaque gouvernement allié sur le principe et l'application d'une Société des Nations.

Dans sa forme actuelle, le projet élabore par la commission paraît comporter de la part des nations membres de la Ligue l'engagement précis de prendre éventuellement les armes pour le maintien de l'intégrité mutuelle de leurs territoires et pour la sauvegarde des traités internationaux. Il semble que l'on ait délibérément écarté la conception d'après laquelle la Ligue devrait être une sorte de super-Etat pour insister en revanche sur la nécessité d'étroites obligations mutuelles fournissant à l'indépendance de chaque nation des garanties plus efficaces que celles des anciens systèmes d'alliance.

Ce principe fondamental ayant été adopté, la discussion ne semble plus porter que sur des points d'importance secondaire. L'entente complète se fera sans doute en deuxième lecture, après quoi la Conférence sera appelée à ratifier le projet élaboré par la commission

Le corps expéditionnaire français quitte l'Italie

Rome, 13 février. — Avant-hier a commencé le rapatriement des forces françaises venues en Italie après Caporetto. Trois trains partent quotidiennement.

Les contingents italiens en France rentreront ici la semaine prochaine.

En Allemagne

Un cabinet Scheidemann

Zurich, 13 février. — Le président Ebert, dès son retour au château de Weimar, a nommé Scheidemann président du conseil.

Ebert a eu ensuite un entretien avec Scheidemann et de nombreuses personnalités influentes des divers partis au sujet de la formation du cabinet d'empire.

Une décision imminente est attendue.

L'arrestation de l'activiste Borms

Bruxelles, 13 février. — La plupart des complices de l'activiste Borms sont actuellement arrêtés; d'autres arrestations sont imminentes.

La Sûreté militaire d'Anvers avait été mise au courant de la retraite où se cachait Borms en filant un couple anversois servant de courrier de confiance de Borms, qui correspondait par leur entremise avec les organisations des provinces de la Hollande et de l'Allemagne.

Au moment de son arrestation, Borms dépouillait une correspondance qu'il n'a pu détruire.

L'agitateur bolchevik Radek est arrêté

Bâle, 12 février. — Le chef bolchevik Radek a été découvert et arrêté par la police bernoise.

Radek a été arrêté dans une villa qu'il avait louée à Charlottenbourg. C'est de là qu'il répandait la propagande bolcheviste dans toute l'Allemagne.

Des sommes considérables ont été confisquées et des documents très importants ont été saisis sur l'organisation du bolchevisme en Allemagne.

Radek, interrogé, a déclaré qu'il était venu en Allemagne sur l'invitation de Richard Muller et de Frankenburg. Des documents saisis, il résulte qu'une nouvelle insurrection spartakiste devait avoir lieu dans le courant de mars. Elle devait s'étendre à toute l'Allemagne. D'autre part, le même jour, les troupes bolchevistes devaient franchir la frontière allemande.

SUR MER

Un cuirassé français échoué dans la mer Noire

Sébastopol, 11 février. — Le grand dreadnought français « Mirabeau » s'est échoué hier au cours d'une violente tempête de neige devant Sébastopol. Sa position est critique. Le « Mirabeau », cuirassé de 9,000 tonnes, est l'une des meilleures unités de notre flotte. Il est monté par 23 officiers et 900 marins.

Constantinople fait un accueil enthousiaste à Franchet d'Esperey

Athènes, 12 février. — Le général Franchet d'Esperey a été reçu avec les honneurs quasi souverains. Tous les magasins et les maisons étaient pavoisés aux couleurs grecques et alliées. Sur tout le parcours, depuis le quai jusqu'à l'ambassade de France, où s'est rendu le général, des troupes françaises, anglaises, italiennes et des marins grecs s'étaient rangés, tandis que derrière eux une foule immense, pour la plupart des Grecs, se pressait pour acclamer le général. Des fenêtres et des terrasses on lui a jeté des fleurs à profusion.

REVUE DE LA PRESSE

LES NOUVELLES CONDITIONS DES ALLIES

La presse fait ressortir l'importance capitale des décisions prises « à l'unanimité » par les alliés :

« La manœuvre allemande, dit le **Matin**, consistait à nous lâter et, si possible, à nous diviser. Les alliés ont été fermes et ont fait preuve d'une unité absolue. On comprend que ceux qui ont assisté à ces débats aient eu l'impression d'avoir vécu une grande et bonne journée. Une défaillance eût été lourde de conséquences. Mais, en revanche, des résolutions unanimes et vigoureuses étaient la garantie certaine que la victoire ne sera pas sabotée et qu'après avoir imposé à l'ennemi nos conditions d'armistice nous serons en mesure de lui imposer nos conditions de paix. »

Si c'est une excellente journée pour la Conférence, comme le dit **Excelsior** :

« C'est une journée moins bonne pour l'Allemagne. Trop parler nuit. Par leurs imprudences de langage, les Allemands se sont chargés eux-mêmes de se faire mettre à la raison, et ils ont créé au sein de la Conférence le plus heureux état d'esprit. »

Même note donnée par Gustave Herve (**la Victoire**) :

« Avec le manque de psychologie qui est un des traits de l'intelligence allemande, et qui a fait commettre tant de sottises à nos ennemis depuis juillet 1914, les Allemands ont, par leurs bravades insolentes et leur mauvaise foi impudente, ramené les gouvernements de l'Entente du ciel et des nuages sur la terre; le clair bon sens et la farouche énergie de Clemenceau n'auront d'ailleurs pas été étrangers à cet heureux résultat. »

« Ce ne sera ni la guerre ni la paix, » avait dit cyniquement Erzberger :

« Il sait maintenant, répond M. Alfred Capus (**Figaro**), que si ce n'était pas la paix que nous voulons, ce serait la guerre, et que, par conséquent, ce sera la paix que nous voulons. Erzberger retirera son mot et n'en sera pas à une palinodie près. La journée d'hier aura donc d'infinis prolongements. Elle les aura de tous les côtés. »

DU BON SENS !

Revenons au sentiment exact de la situation, conseille M. André Beaunier (**Echo de Paris**), à bon nombre de nos contemporains, à tous ceux qui ont confondu l'armistice et la paix :

« Ce sont ces mêmes personnes qui étaient abominablement alarmistes pendant la guerre; et qui, dès l'armistice, ont oublié toute prudence pour retourner à leurs plaisirs sans aucune vergogne; et qui maintenant, sous le prétexte le plus falot, tremblent de nouveau, répandent des bruits fâcheux et annoncent des catastrophes. Tout cela fait grand mal. Cette nervosité, c'est tout le contraire de ce qu'il faut dans un pays certes victorieux et qui n'a plus à douter de lui, mais qui a besoin de confirmer sa victoire, de l'assurer, de la rendre définitive et riche en résultats heureux. Les Boches, avec toutes leurs manigances, n'ont qu'un projet : démoraliser la France et généralement les alliés. »

LE TELEPHONE SANS FIL

L'ingénieur américain électricien très connu, M. de Forest, affirme que la transmission de la voix à grande distance par les ondes hertziennes sera réalisée l'été prochain; on pourra téléphoner à plus de 20,000 kilomètres. C'est un fort beau résultat. La téléphonie sans fil ne pourrait-elle aider à résoudre la crise des téléphones ? M. Jean Darède, de l'**Eclair**, a posé cette question à M. Branly, l'éminent membre de l'Académie des sciences dont les découvertes ont permis de réaliser la T. S. F. :

« La téléphonie sans fil, a répondu M. Branly, n'est pas une chose nouvelle. Ces expériences ont été faites il y a dix ans entre Rome et la Tunisie. D'autres ont eu lieu en France sur une distance plus réduite il est vrai, 40 ou 50 kilomètres. Les unes et les autres ont réussi.

» Vers la même époque, le chef d'une escadre américaine a pu transmettre ses ordres par téléphone aux navires placés sous son commandement. Pendant la guerre, certains de nos avions ont communiqué entre eux de la même manière. Je ne sais pas si ce mode de communication a été utilisé en grand, mais je suis sûr qu'il a été employé.

» Le principe de la téléphonie sans fil est donc connu depuis longtemps, il a même été appliqué, comme le prouvent les exemples que je vous ai donnés. La nouveauté réside dans les distances qui pourront être franchies.

» Vous me demandez si cette invention peut avoir des conséquences pratiques importantes : je ne le crois pas. Car la téléphonie et la télégraphie sans fil sont surtout utiles là où le fil n'existe pas; quand on peut l'établir, il n'offre pas assez d'inconvénients pour qu'on y renonce. »

LA REFORME ELECTORALE

Par quel mode de scrutin la Chambre sera-t-elle renouvelée ? La question se pose devant le Parlement avec une importance d'autant plus grande que les problèmes législatifs et gouvernementaux deviennent de jour en jour plus complexes et plus délicats. M. François Lescazes y consacre une substantielle étude dans **la Nouvelle Revue**, où il examine les divers projets envisagés, y compris le projet transactionnel Dessoye, adopté par la commission du suffrage universel de la Chambre, et auquel est favorable le comité exécutif du parti radical:

« Cette dernière décision, fait remarquer M. François Lescazes, tire son importance du fait qu'en 1912 et 1913 les radicaux combattaient avec vigueur la R. P. en faveur du système majoritaire pur. Il semble donc que ce n'est pas seulement au sein de la commission que s'est manifesté un désir d'apaisement, et que, pour reprendre le mot de M. Clemenceau, on est deux à vouloir s'apaiser. Ce n'est pas la réconciliation, car chacun des deux partis maintient sans défaillance son point de vue théorique; c'est la rencontre sur un terrain pratique d'hommes qui cherchent avec une égale bonne foi à donner au pays l'instrument qui lui permettra de faire connaître sans violences, avec clarté et précision, ses désirs et ses volontés. »

La fermeture des cafés et restaurants n'est pas modifiée

Paris, 13 février. — Une interprétation inexacte d'une note parue dans la presse il y a quelque temps a fait régner une certaine incertitude sur l'heure de fermeture des cafés et des restaurants.

Des raisons d'ordre général ne permettent pas pour le moment de retarder la fermeture des cafés et des restaurants. Il n'y a donc jusqu'à nouvel ordre rien de changé aux heures de fermeture.

CONTRE LES AFFAMEURS

Paris va avoir sa cuisine municipale

Cette cuisine livrera 10,000 portions par jour au prix invraisemblable de 0 fr. 80 la portion

Paris, 13 février. — Le ministre de l'agriculture et du ravitaillement vient d'offrir à la ville de Paris de mettre à sa disposition la « cuisine centrale » qu'il avait fait installer pour le camp retranché de Paris dans l'île Saint-Germain à Billancourt.

La Ville a accepté, et vers la fin du présent mois, la cuisine centrale, devenue cuisine municipale, sera en mesure de produire journellement 10,000 portions de plats cuisinés — viande et légumes — présentés sous forme de blocs solides de deux portions, emballés sous papier sulfurisé, mis en vente à un prix modique — environ 0 fr. 80 la portion — dans les boucheries municipales.

Limitée au début à quelques préparations — bœuf mode, bœuf bourguignon, potée de bœuf aux choux, aux haricots ou aux pommes de terre, tripes à la mode de Caen, etc., — la production de la cuisine municipale sera progressivement amenée à une variété plus grande, et elle pourra être intensifiée et atteindre jusqu'à 30,000 portions par jour.

Enfin, les frais généraux n'augmentant pas proportionnellement à la production, et M. Victor Boret ayant promis d'attribuer à la Ville un certain contingent journalier de viande frigorifiée, le prix de cession ci-dessus indiqué pourra lui-même vraisemblablement être abaissé.

Nous espérons fermement que les municipalités du Sud-Ouest s'inspireront de ce qui précède et que, dans la mesure du possible, elles intensifieront leurs efforts pour libérer leurs administrés du joug écrasant des mercantis.

La chasse aux spéculateurs

Saint-Nazaire, 12 février. — Le parquet vient d'inculper de spéculation illicite et d'accaparement du sel dix huit négociants et paludiers de la presqu'île guérandaise. Dans le cours de l'année dernière, ils achetaient le muid de sel 300 fr., qu'ils revendaient 2,000 fr.

Paris, 12 février. — Le parquet de la Seine vient d'inculper de spéculation illicite deux marchands de viande en gros aux abattoirs de La Villette. Ils ont vendu à des bouchers détaillants de la viande avec une majoration de 130 à 380 fr. les 100 kilos au-dessus des cours officiels.

Le relèvement des traitements des fonctionnaires

Paris, 13 février. — M. Klotz, ministre des finances, a reçu une délégation du conseil de la Fédération nationale des Associations des employés de l'Etat, des départements et des communes. Cette délégation a demandé au ministre :

1° Que des délégués de la Fédération soient désignés pour faire partie de la commission chargée de déterminer l'échelon de l'indemnité qui sera attribuée aux agents des régions libérées;

2° Le relèvement général des traitements de tous les agents des services publics sur les bases suivantes :

Traitement minimum, 3,600 fr. en principe; doublement des traitements jusqu'à 6,000 fr.; relèvement dégressif à partir de ce chiffre; application intégrale du relèvement de traitement à partir du 1er juillet 1919.

La délégation a demandé enfin qu'une indemnité de cherté de vie de 1,200 fr. par an soit accordée à tous les agents retraités. En ce qui concerne le relèvement des traitements, M. Klotz reconnaît qu'il est indispensable, dans l'intérêt des fonctions publiques, de prendre des mesures rapides. Il estime également que la question peut être résolue pour le 1er juillet prochain. Il a déclaré toutefois qu'il ne pouvait encore se prononcer sur la quotité du relèvement, n'ayant pas encore été saisi des propositions de toutes les administrations. La commission de coordination devant examiner les améliorations à apporter dans le fonctionnement des administrations, le ministre a fait appel à cet effet au concours des Associations de fonctionnaires.

M. Klotz, qui se montre disposé à admettre pour les petites pensions l'indemnité de 720 fr. demandée par la commission du budget de la Chambre des députés, s'est déclaré nettement hostile au relèvement sur les bases proposées par la délégation.

Allocations aux retraités des chemins de fer

Nous recevons la communication suivante :

« La Fédération des retraités des chemins de fer informe les retraités (hommes, veuves et orphelins) qui ont moins de 4,720 fr. de pension qu'ils doivent demander d'urgence à leur gare, s'ils ne l'ont déjà fait, la note explicative et la formule de déclaration à faire établir et à fournir à leur Compagnie pour avoir l'allocation temporaire de 20 fr. par mois qu'elle vient de leur faire accorder jusqu'à 1,800 fr., et qu'elle s'efforce de faire relever considérablement jusqu'aux pensions de 4,000 fr. et plus.

» La Chambre des députés a déjà voté, le 6 février, le projet de loi accordant 30 fr. d'allocation par mois, au lieu de 20 fr. du 1er juillet 1918 au 31 décembre, et 60 fr. par mois aussi à partir du 1er janvier 1919. Au Sénat maintenant.

» Si leur gare ne peut leur remettre ces pièces ou l'une des deux, la demande d'admission, ils doivent demander immédiatement, et au plus tard le 12 mars, l'important rappel de l'allocation à l'administration de leur réseau, dont l'adresse figure généralement sur leur titre de pension. Passé ce délai du 12 mars, le point de départ de l'allocation est fixé au jour du dépôt de la demande.

» Dans un but humanitaire encore, tous les lecteurs sont priés de donner connaissance du présent avis. »

La Chambre s'occupe de la vie chère

La séance du matin s'est ouverte devant une vingtaine de députés

Paris, 13 février. — La Chambre a continué ce matin la discussion des interpellations sur la vie chère. La séance a été ouverte devant une vingtaine de députés.

M. Chaulet, député des Landes, qui a parlé le premier, a traité de la crise de la viande, crise de la quantité et crise du prix. Il va sans dire que la cause principale de cette crise est la réquisition, et surtout les conditions de réquisition, qui ne sont pas les mêmes dans tous les départements, ce qui favorise la spéculation. Les marchands de bestiaux parcourent les marchés et enlèvent la marchandise là où les prix sont avantageux. Il suit de là que, par exemple à Mont-de-Marsan où la viande devrait être vendue à des prix modérés, on finit par en manquer. Un moyen de parer à la situation serait de favoriser l'importation en France du bétail de nos colonies. L'orateur, en passant, a dit un mot de la crise de l'huile et du saindoux, à laquelle on remédierait en favorisant l'entrée des huiles tunisiennes. De même, on pourrait avoir du lait en quantité suffisante en faisant venir des vaches de Madagascar. (Très bien !)

M. de Castelnau, député de l'Aveyron, a examiné à son tour les causes de la cherté excessive de la vie. Le gouvernement aurait dû, estime-t-il, prévoir la crise actuelle et il aurait pu la conjurer en faisant venir sur notre marché la plus grande quantité possible de denrées, car ce n'est pas seulement aux mercantis, mais aussi à la rareté des produits qu'il faut attribuer la situation présente. L'orateur ne croit pas que la loi que vient de voter la Chambre puisse être opérante, d'autant plus qu'à son avis les peines qu'édicte cette loi ne seront pas appliquées. Si on avait su approvisionner notre marché, le coût de la vie n'aurait pas augmenté de 10 pour 100 depuis la suspension des hostilités. Nous avions cependant à nos portes des stocks considérables de marchandises qu'on pouvait facilement amener. Actuellement, il y a encore en Espagne 200 millions de kilos d'huile, qu'on nous offre à 2 fr. 50. Il y en a 39 millions en Tunisie, offerte à 1 fr. 80. Le Maroc pouvait nous fournir des œufs à 5 centimes pièce. Pourquoi avoir refusé les permis d'importation ? (Mouvements.)

A la Réunion, n'y a-t-il pas en ce moment 40,000 tonnes de sucre qui attendent des transports ? En Indochine, il y a 1,200,000 kilos de riz en souffrance. A Madagascar, c'est le manioc qui ne peut être expédié.

Dans nos propres ports, des quantités considérables de denrées pourrissent sur les quais. Qui est responsable de cette incurie, de ces négligences criminelles ? C'est le gouvernement, puisqu'il est à l'heure actuelle le seul importateur. Il dispose cependant d'un fret suffisant d'un million huit cent mille tonnes. S'il ne l'a pas utilisé, qu'il en donne les raisons. Il est évident qu'il n'eût pas suffi d'amener ces marchandises dans nos ports; il eût fallu encore en assurer la répartition dans le pays. Or, nos quais sont déjà engorgés, et les transports manquent.

L'orateur a traité aussi de la crise des transports et s'est élevé à son tour contre la lenteur avec laquelle on y porte remède.

M. Barthe a dénoncé ensuite le consortium des corps gras, qui réalise des bénéfices scandaleux parce qu'il est maître du marché. Il y a aussi un consortium pour les machines agricoles. Il y a des consortiums pour tout ce qui est indispensable à l'agriculture. Ce sont les consortiums qui augmentent encore la hausse artificielle de la vie. (Applaudissements.)

M. Pasqual, du Nord, a apporté de nouveau les doléances des régions dévastées, dont la situation tarde tant à s'améliorer. Nos départements libérés manquent de tout. Plaintes et réclamations restent sans écho.

Les autres représentants des régions libérées se sont associés aux justes représentations de M. Pasqual et ont cité de nouveaux exemples lamentables de l'inexplicable inertie administrative. On avait promis aux malheureuses populations du Nord des camions, des vivres, des matériaux, on ne leur a rien donné. Il ne faut pas lasser la patience de ces pauvres gens, que guettent déjà les mercantis.

M. Betoulle est venu à son tour demander au gouvernement ce qu'il comptait faire pour mettre un terme à la situation désastreuse dans laquelle se trouve le pays. Il lui a reproché de n'avoir pas eu de politique économique, il a mis en parallèle son manque de prévoyance et le dévouement dont les maires ont fait preuve. C'est à ces derniers qu'on doit d'avoir pu subsister et tenir. L'orateur a rendu hommage également aux offices départementaux, sans lesquels la famine aurait sévi dans la plupart des villes. On a en vain accordé des indemnités de vie chère, on a augmenté les salaires. La hausse a continué, rendant inefficaces les sacrifices consentis pour venir en aide à la population

Alors, que faire ? Il faut, il en est temps, que le gouvernement organise la production et en confie la répartition à des organismes désintéressés. Qu'on y prenne garde, la situation s'aggrave de jour en jour. Le chômage commence à se faire sentir, toujours à cause de l'absence de politique économique; n'est-il pas choquant de voir encore des prisonniers allemands employés dans nos industries, alors que nos ouvriers commencent à manquer de travail ? (Vives interruptions et bruit. Agitation.)

M. Bonnefous : Vos collègues socialistes des régions libérées ont réclamé la main-d'œuvre des prisonniers allemands. Mettez-vous d'accord avec eux !

M. Delory : Nous n'avons réclamé la main-d'œuvre prisonnière que là où la main-d'œuvre civile faisait défaut.

M. Betoulle : Si l'on tient à garder les 400,000 prisonniers allemands, soit.

M. Josse : Il ne faut pas rendre les prisonniers à l'Allemagne avant qu'ils aient réparé tous les dégâts commis dans les régions envahies. (Très bien ! très bien !)

M. Betoulle : Pour ma malheureuse interruption, j'ai été traité de bolchevik. On parle beaucoup de bolchevisme. Qu'est-ce donc ? C'est le fruit de la guerre mûri par les misères, par les souffrances des individus, qui ne voient plus de solution que dans le chambardement.

M. Josse : Croyez-vous que Lenine ait tant souffert ? (Mouvements divers.)

M. Betoulle : Si le bolchevisme est la destruction, les socialistes sont l'opposé des bolcheviks; car le socialisme, c'est l'organisation, la transformation de la société meilleure. (Interruptions sur divers bancs. Vives protestations.) Mais si l'on persistait dans l'inertie périlleuse d'aujourd'hui, si les mesures nécessaires n'étaient pas prises, on pourrait se demander si ce n'est pas le gouvernement lui-même qui aurait créé un mouvement bolcheviste.

**M. Nar

DÉPÊCHES de la Nuit dernière

A LA CHAMBRE

Les pensions militaires

Paris, 12 février. — La Chambre examine tout d'abord un article 12 bis qui avait été réservé et qui accorde de plein droit la médaille militaire avec ses arrérages à tout réformé pour blessure de guerre ou maladie contractée au front.

M. Bureau, qui a présenté cet article 12 bis, estime en effet que les allocations pécuniaires ne suffisent pas à récompenser le courage de nos poilus, ils ont droit à un insigne consacrant les services qu'ils ont rendus à la patrie.

M. Abrami, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, demande à la Chambre de prononcer l'ajournement de cette proposition. Il tient remarquer que l'insigne que réclame M. Bureau existe déjà. C'est celui des blessés et mutilés. Il est inutile d'y ajouter indistinctement la médaille militaire. Si M. Bureau réclame la médaille militaire à cause de la pension de cent francs qui y est attachée, il faut considérer que la pension des blessés a été assez relevée pour que les intéressés s'en contentent. Accorder automatiquement la médaille militaire à tous les blessés ce serait confondre des actes d'héroïsme avec des actes qui ne sauraient leur être assimilés.

M. Mignot-Bozerian propose de donner la médaille militaire aux seuls titulaires de la croix de guerre.

M. Ossola soutient cette dernière motion.

Le sous-secrétaire d'Etat repousse également cette nouvelle proposition.

Encore une fois, dit-il, il ne faut pas que la médaille militaire soit attribuée de droit à tout blessé, c'est-à-dire aussi bien à celui qui a été blessé en se battant bravement face à l'ennemi qu'à celui qui a été blessé en tournant le dos ! La médaille militaire est une haute distinction qui, jusqu'ici, a récompensé des actes de bravoure exceptionnelle. Souvent, elle était promise d'avance à celui qui acceptait de remplir telle mission particulièrement dangereuse. Ne serait-il pas de la dernière injustice de conférer après coup cette distinction à tous les blessés sans exception ! (Très bien.)

M. Betoulle : Il y a plus de 2 millions de soldats qui la méritent ! (Exclamations.)

Le sous-secrétaire d'Etat : Le gouvernement en a fait un très large usage, et il est disposé à étendre son attribution dans la plus large mesure possible; mais il ne peut consentir à l'accorder automatiquement.

Le sous-secrétaire d'Etat s'engage d'ailleurs à faire part, dès ce soir, au président du conseil, du sentiment de la Chambre tendant à accorder, dans les plus grandes limites possibles, la médaille militaire à nos combattants.

M. Betoulle soutient la proposition Bureau et prétend que, dans l'attribution de la médaille militaire, les protections jouent comme pour tout le reste. (Protestations et approbations suivant les bancs.)

M. Betoulle ajoute que ce sont les Associations de mutilés elles-mêmes qui ont suggéré la proposition. Il faut accorder aux mutilés la satisfaction qu'ils réclament.

Le sous-secrétaire d'Etat : Le gouvernement pense qu'il y a un très grand nombre d'hommes qui ont mérité la médaille militaire et qui ne l'ont pas obtenue. Il est décidé à réparer ces injustices et dans la mesure du possible, après enquête sur chacun des cas qui lui paraîtront les intéressants.

Les amendements Bureau et Mignot-Bozérian sont finalement retirés.

On reprend la discussion de l'article 17, qui fixe le taux des pensions accordées aux veuves. On adopte le paragraphe portant que la pension est majorée de 300 fr. pour un premier enfant âgé de moins de dix-huit ans. »

On adopte également le paragraphe suivant disant que « en cas de décès de la mère, la pension des orphelins est majorée dans les mêmes conditions, mais seulement à partir du deuxième enfant au-dessous de dix-huit ans ».

L'ensemble de l'article 17 est adopté.

Il en est de même de l'article 18, déclarant que « lorsque le défunt laisse des enfants mineurs issus d'un mariage antérieur, le principal de la pension à laquelle aurait droit la veuve se partage également entre les deux lits ».

L'article 19 accorde la pension aux enfants naturels reconnus. Il est adopté.

L'article 20 fait la restriction suivante : « Pour que les enfants naturels aient droit au bénéfice de la pension, il faut qu'ils aient été conçus avant le fait qui donne ouverture à pension, et qu'ils aient été reconnus dans les deux mois de leur naissance. »

M. Laffont et plusieurs de ses collègues demandent la suppression pure et simple de cet article. Le gouvernement et la commission s'y opposent. Là-dessus s'engage une interminable discussion. Le président fait remarquer que les arguments apportés en séance auraient dû être produits en commission. La Chambre gaspille son temps en méconnaissant la tradition parlementaire. On passe au vote. Finalement, la suppression de l'article 20 est repoussée par 301 voix contre 201.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi après-midi.

La séance est levée.

Paris-Bruxelles en 2 heures par le "C.-23", le "C.-21" et le "Goliath"

Villacoublay, 12 février. — L'aérobus C. 23, piloté par l'adjudant Georges Boulard, accompagné du mécanicien Marcel Guillain et de plusieurs passagers, parmi lesquels se trouvait Mme Taisne, secrétaire du lieutenant Bach, chef du bureau des passeports interalliés à Bruxelles, est parti de l'aérodrome de Berckhem-Sainte-Agathe, près Bruxelles, à 14 heures 10, et a atterri à Villacoublay à 16 heures 10, ayant accompli le parcours exactement en deux heures.

Le voyage de retour s'est effectué à une altitude variant entre 2,500 et 2,600 mètres. La température a été bien moins rigoureuse que celle qui a été enregistrée au cours du voyage d'avant-hier.

Villacoublay, 12 janvier. — L'aviateur Chanteloup à bord du Caudron « C-21 », parti de Bruxelles à 12 h. 15, est arrivé à l'aérodrome de Villacoublay à 14 h. 20. La durée du trajet est, par conséquent, de 2 h. 5.

Buc, 12 février. — L'aérobus « Goliath » qui vient d'accomplir le raid Paris-Londres-Paris, a repris son vol ce matin à dix heures de l'aérodrome de Toussus-le-Noble à destination de Bruxelles. Parmi les quatorze passagers militaires et civils qui ont pris place à bord de l'avion se trouve une mission belge et le chevalier de Laminne. Le départ s'est effectué par un faible vent d'est et une brume légère.

Bruxelles, 12 février. — Le « Goliath » est arrivé à Bruxelles à midi dix.

Taches solaires visibles à l'œil nu

L'Observatoire de Talence nous communique la note suivante :

« Le soleil présente, en ce moment, un magnifique groupe de taches dont les dimensions extraordinaires permettent de l'apercevoir à l'œil nu (avec un verre fortement noirci).

» Ce groupe, situé au nord de l'équateur solaire, se compose de deux taches principales à noyaux multiples, et ne mesure pas moins de 200,000 kilomètres dans sa plus grande longueur, c'est-à-dire plus de quinze fois le diamètre de la terre, qui est seulement de 12,730 kilomètres; il sera encore visible à l'œil nu jusqu'au 16/17 février, et arrivera au bord ouest du soleil vers le 20 février.

» Au cours de la période actuelle de grande activité solaire qui a commencé en 1914, on a observé, surtout en 1917 et 1918, un certain nombre de taches visibles à l'œil nu; mais depuis la grande tache du mois d'août 1917, le soleil n'avait pas présenté un groupe aussi important par ses dimensions.

» L'importance particulière qui s'attache à ces curieuses et énigmatiques taches du soleil réside, en dehors de leur aspect si intéressant, dans le fait que leurs apparition, passage au méridien central du soleil, disparition, etc., paraissent être en corrélation avec les variations de certains phénomènes terrestres, principalement ceux d'origine électrique et magnétique, courants telluriques, etc. Leur étude, à ce point de vue, offre le plus grand intérêt pour tous les phénomènes où la chaleur, l'électricité, le magnétisme, jouent un certain rôle, c'est-à-dire pour tous les phénomènes de la vie terrestre en général. »

BORDEAUX

1

Il y a un an

14 FEVRIER 1918

Le maréchal Joffre est élu, à l'Académie française, au fauteuil vacant par suite du décès de Jules Claretie.

L'ambassadeur des Etats-Unis, doyen du corps consulaire à Pétrograd, remet au gouvernement maximaliste une note déclarant que les puissances étrangères ne reconnaissent pas les décrets relatifs à la répudiation des emprunts, la confiscation des propriétés, etc.

LA VIE MUNICIPALE

Pour nos services publics

Les perturbations causées par la guerre dans le coût, la marche et le rendement de la plupart de nos grands services publics, ont accusé des erreurs de méthodes antérieures aux hostilités. Et leur moindre défaut n'est pas de placer la Ville en présence de « faits accomplis », qu'il était assez aisé de prévoir et qu'il eût mieux valu ne pas laisser s'accomplir.

C'est ainsi qu'a été voté le rachat de la concession du gaz et de l'énergie électrique et que le projet de régie est à la veille de recevoir son application, tandis qu'on invite doucereusement la Ville à entrer dans la même voie pour les tramways.

Ce n'est pas l'heure de discuter le principe des régies municipales, sur lequel nous avons toujours fait les plus expresses réserves, inspirées par la leçon des faits. Car les exemples heureux que l'on cite tiennent à des causes toutes locales et gardent le caractère « d'espèces », comme on dit au Palais, c'est-à-dire de cas particuliers. Ils ne jouent pas pour créer une adhésion générale.

Il n'y a pas lieu de s'attarder à des discussions théoriques. C'est à un point de vue plus large que nous voulons nous placer. La Ville invoque pour excuser le vote de la régie du gaz qu'elle s'est trouvée acculée à une impasse. Les partisans de la régie municipale insinuent qu'on se trouvera dans une situation analogue vis-à-vis des tramways... Nous touchons précisément à ces erreurs de méthode dont nous parlions plus haut.

Sans doute, dans l'établissement des cahiers des charges des grandes concessions, une municipalité est tenue de sauvegarder l'intérêt de la Ville. Mais quel est vraiment cet « intérêt », à parler franc ? Est-ce le bénéfice immédiat, le gain étroitement calculé que poursuit un commerçant ordinaire? Non, on en conviendra. L'intérêt de la Ville est que ces grands services remplissent tout leur objet, qu'ils donnent satisfaction aux besoins du public, et contribuent pour leur part à la belle tenue et au progrès de la Cité, qui sont liés à sa prospérité.

Mais comment répondraient-ils à leur fonction s'ils ne sont pas nés viables ? S'ils sont frappés à leur origine de stérilité par des clauses trop étroites ou trop mesquines ? S'ils se débattent dans les expédients et les économies misérables ? En les condamnant à une vie précaire, on ne compromet pas seulement les intérêts des concessionnaires et des actionnaires de l'entreprise, comme le croient naïvement ou feignent de le croire quelques personnes, on la frappe d'impuissance, on l'immobilise.

Y tout le monde y perd. Le public et la Ville ne sont pas les moins lésés. Et il faut s'engager, sur nouveaux frais, dans la voie des aventures...

Les grandes villes telles que Bordeaux — porte des Amériques, comme Marseille est porte de l'Orient — ne sont pas seulement des caves et des greniers de commerce ou de grandes usines, ce sont des « attractions » de luxe, d'élégance et d'art; des centres de tourisme, des musées vivants dont la mise en valeur — l'exploitation si vous voulez — doit être conçue largement pour donner tous ses résultats.

Ses administrateurs sont donc — qu'on nous permette cette expression au sens noble — de véritables « managers », qui ne sauraient négliger le décor, la présentation et le bel aspect de la Cité. Ce souci répond à l'attente des visiteurs non moins que des habitants, et il se traduit en fin de compte par de la prospérité matérielle. Certaines dépenses, d'ordre somptuaire en apparence, deviennent des « placements de père de famille ».

Ce point de vue nous paraît avoir son application immédiate à la veille de la réouverture de notre Grand-Théâtre. La Ville a-t-elle le devoir, a-t-elle même le droit d'appliquer à « l'exploitation » du Grand-Théâtre les règles et les méthodes d'une entreprise commerciale quelconque ?

L'administration du monument de Louis est une manière de servitude d'art; la Ville a charge d'âme. Elle ne peut l'oublier quand il s'agit d'assurer aux fêtes musicales ou autres de ce temple une ordonnance, une allure et un éclat dignes de lui.

Nous aurons à Bordeaux dans quelques mois des visiteurs venus de tous les points du monde. Il faut que la présentation de notre « Trésor » soit accompagnée de tous les éléments devant concourir à son illustration. Nous serons récompensés au centuple de nos efforts et de nos sacrifices.

Faculté de droit de Bordeaux

La Faculté de droit de Bordeaux, voulant rendre un hommage d'admiration et de reconnaissance à ceux de ses étudiants qui sont morts pour la France pendant la grande guerre, a décidé que leurs noms seront inscrits sur une plaque de marbre.

Elle prie les familles qui ont eu le douloureux honneur de perdre au service de la patrie un des leurs, étudiant en droit, de faire connaître le plus tôt possible au secrétariat son nom, sa situation militaire, la date et les circonstances de sa mort. (Secrétariat de la Faculté de droit, 1, rue du Commandant-Arnould.)

Enfants abandonnés

L'Œuvre des Enfants abandonnés de la Gironde sollicite de la générosité des grands entrepreneurs ou industriels, le don ou la cession aux meilleures conditions possibles, d'une forge portative ou d'un soufflet de forge pour la Colonie Saint-Louis, à Villenave-d'Ornon.

Légion d'honneur

Parmi les récentes nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur, nous sommes heureux de relever les noms de plusieurs de nos concitoyens auxquels nous adressons nos plus sincères et vives félicitations.

Ont été nommés chevaliers :

— M. le médecin-major Emile Spéder, directeur adjoint des services annexes d'électrothérapie des hôpitaux de Bordeaux.

Depuis la mobilisation, M. le docteur Emile Spéder a été successivement médecin à l'hôpital de campagne de Casablanca et médecin du régiment de tirailleurs marocains. Cité à trois reprises, blessés dans la tranchée de la cote 195 (Mesnil-les-Hurlus), son inscription au tableau spécial de la Légion d'honneur est accompagnée de la citation suivante : « Médecin d'une haute valeur professionnelle. S'est distingué sur le front français. A témoigné, en toutes circonstances, d'un dévouement absolu. Une blessure. A déjà été trois fois cité. »

Cette nomination fait honneur au corps médical bordelais, et en particulier à notre Faculté de médecine et de pharmacie.

— M. Antoine-Michel-Frédéric Lestrade, lieutenant à l'état-major de l'artillerie d'un corps d'armée et dont la famille demeure à Bordeaux, 174, boulevard du Président-Wilson.

Cette distinction a été décernée à M. le lieutenant Lestrade à la suite de cette élogieuse citation : « Chargé de la délivrance des munitions dès l'arrivée dans la bataille, a rempli cette mission d'une manière parfaite dans des conditions précaires, seul en l'absence du titulaire, le parc d'artillerie n'étant pas encore arrivé, et a su, grâce à une activité inlassable de jour et de nuit, et à un sens remarquable de la situation, fournir du 1er au 4 juin 1918, à un important groupement d'artillerie démuni les munitions qui ont contribué à bloquer l'ennemi. Officier très brave, qui avait fait déjà vaillamment son devoir comme lieutenant dans une batterie de position de la région de Reims au cours des trois premières années de la guerre. »

— M. Louis Duffau (active), sous-lieutenant à la 1re compagnie du 27e bataillon de tirailleurs sénégalais, avec la citation suivante du 2 novembre 1918 : « Officier d'un entrain et d'un courage remarquables. Le 18 juillet 1918 a, par son ascendant et son exemple personnel, entraîné sa section à l'attaque d'un bois puissamment organisé; chargé de réduire un nid de mitrailleuses, a brillamment entraîné ses hommes et a été blessé grièvement en atteignant son objectif. La nomination ci-dessus comporte l'attribution de la croix de guerre avec palme. »

Ce vaillant officier, qui avait été déjà l'objet de trois citations des plus élogieuses — deux à l'ordre de la division et une à l'ordre de l'armée — dirigeait avant la guerre une maison de représentation, 22, rue Sainte-Colombe, à Bordeaux.

— Signalons enfin la nomination de chevalier, de M. Philippe Gary, commandant de l'« Atlantique », des Messageries Maritimes, cité, dit le « Journal officiel », à l'ordre du corps d'armée du 18 septembre 1918 : « Pour l'énergie et les qualités de marin dont il a fait preuve en réussissant à ramener au port son navire torpillé. »

Cercle international des étudiants

Samedi prochain 15 courant, à 20 h. 30, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres, cours Pasteur, M. Benzacar, professeur à la Faculté de droit, fera, sous les auspices du Cercle international des étudiants et étudiantes des nations alliées et amies de la France, une conférence sur : « La Société des nations et le Cercle international des étudiants, » dont M. Henri Rödel, conseiller à la cour, président de la Société de géographie, a bien voulu accepter la présidence. Des cartes pour cette conférence sont déposées à la Faculté des lettres, et des places seront réservées jusqu'à 20 h. 20 aux porteurs d'invitation.

Acte de probité

Audoin, Marcel, soldat en permission appartenant au 329e d'infanterie, rue Monsarrat, 99, à Bordeaux, a trouvé dans la rue Bertrand-de-Goth, un portefeuille contenant une certaine somme. Il s'est empressé de le remettre à son propriétaire et n'a voulu accepter aucune récompense. Nos félicitations.

De fil en aiguilles...

Dans la nuit du 6 au 7 janvier dernier, un vol par effraction avait été commis chez M. Meynard, commerçant, 18, rue de Metz. La valeur des objets volés s'élevait à plus de 4,000 francs.

Or, ces jours-ci, l'inspecteur Leyx, chargé avec les agents Darqué, Estève et Damour de rechercher les auteurs de ce vol, apprenait qu'une importante quantité d'objets de provenance suspecte était recelée par un individu, Antonio B... et sa maîtresse, demeurant rue Lavelle. Une perquisition opérée à leur domicile amenait, en effet, la découverte d'une bonne partie des marchandises soustraites à M. Meynard, notamment des porte-monnaie, portefeuilles, fil, aiguilles et divers autres articles.

On apprit aussi qu'une partie de ces objets avait été vendue à une confectionneuse de la rue Lafontaine. Une nouvelle perquisition opérée chez cette dernière fit également retrouver des marchandises volées chez M. Meynard et qui ont été reconnues par lui.

Antonio B..., sa maîtresse et sa « cliente » ont été écroués pour recel.

Exploits de malfaiteurs

Rue Reignier

Pendant l'après-midi de mercredi, des malfaiteurs se sont introduits à l'aide de fausses clés dans la maison 5, rue Reignier. Ils ont d'abord visité les appartements occupés par Mme Eva Carrère, et ont fait main basse sur une somme de 800 fr. et divers bijoux. Ils sont ensuite montés au premier étage, où habite M. Hugon; ce dernier était à son travail, aux Chantiers de la Gironde. Les visiteurs ont pu opérer, par conséquent, tout à leur aise. Ils se sont retirés en emportant une somme de 200 fr. et des bijoux.

Rue Fondaudège

Le même jour, des cambrioleurs, entrés chez Mme Jeanne Batifoulie, rue Fondaudège, 80, y ont soustrait un portefeuille dans lequel était une somme de 900 fr.

Rue Guadet

M. Girard, négociant, rue Guadet, 3, a déposé une plainte contre des inconnus qui se sont introduits par effraction dans ses chais, et y ont pris cinq fûts de rhum représentant une valeur de 2,000 fr.

Cours du XXX-Juillet

Des filous ont brisé une glace de la devanture du bureau de tabac, 5, cours de l'Intendance, exploité par Mme Lasserre, et ont réussi à enlever, sans être vus, divers articles de fumeurs.

Un clerc d'avoué se suicide

M. Louis T..., âgé de trente-neuf ans, clerc d'avoué, demeurant rue Cadaujac, a mis fin à ses jours mercredi, un peu avant onze heures, en se tirant un coup de revolver à la tempe droite.

On ignore les motifs de cet acte de désespoir.

PETITE CHRONIQUE

UN EXPULSÉ. — Le sujet espagnol Castro Lauro, âgé de trente-trois ans, journalier, demeurant rue des Vivariers, 89, qui fait l'objet d'un arrêté d'expulsion, a été envoyé au dépôt.

UNE RAFLE. — Continuant son œuvre d'épuration, M. Farfais, chef de la Sûreté, a fait une rafle la nuit dernière. Les suspects, hommes et femmes, ont été appréhendés pour examen de leur situation.

8,000 FRANCS PERDUS. — M. Poinet, demeurant rue de Rivière, 62, a déclaré avoir perdu devant la grande poste deux lettres chargées renfermant ensemble 8,000 fr. de billets de banque.

SAPEURS-POMPIERS. — Le capitaine commandant demande des conducteurs d'automobiles pour poids lourds. Bons salaires. Se présenter à lui-même, quartier central d'incendie, 56, rue d'Ornano, de 8 h. à 9 h., ou de 14 h. à 15 h. Références exigées.

Formidable explosion rue Sainte-Catherine

Nombreux blessés
Dégâts matériels importants

Mercredi, vers quatre heures de l'après-midi, les habitants du quartier de la rue Sainte-Catherine et du cours Vitor-Hugo entendaient une formidable explosion du côté du Grand-Marché.

Les hypothèses les plus fantaisistes se donnèrent aussitôt libre cours. Une poudrerie venait-elle de sauter ? Quelque avion avait-il laissé tomber une bombe sur notre ville ?

La réalité était moins invraisemblable. Une explosion venait, en effet, de se produire dans le magasin de M. Nardot, photographe, 179, rue Sainte-Catherine.

Nous nous rendîmes sur les lieux, où nous pûmes constater la gravité de l'accident.

L'intérieur de l'immeuble de M. Nardot, qui compte trois étages, a été détruit de fond en comble. Quelques pans de murs seuls restent debout. Tous les meubles et objets que contenait le magasin ne forment qu'un monceau de débris mêlés aux gravats.

Par suite du déplacement d'air, les carreaux des maisons voisines ont été brisés, des devantures ont été défoncées. L'effet de l'explosion s'est fait ressentir dans un rayon de plus de 200 mètres.

Détail curieux : l'horloge extérieure du magasin d'horlogerie « Aux Ouvriers Réunis », 177, rue Sainte-Catherine, s'est arrêtée à la minute où se produisait l'explosion, 16 h. 20 exactement.

La rue présentait l'aspect qu'elle eût pu avoir après la chute d'une bombe d'avion.

LE FEU

L'explosion avait déterminé un assez violent incendie. Les pompiers, appelés, accoururent avec un important matériel. Sous la direction de leur capitaine, M. Girard, et de leur lieutenant, M. Jude, ils parvenaient à se rendre maîtres du feu assez rapidement.

Au cours de l'incendie, plusieurs actes de courages ont été accomplis.

Signalons notamment que M. René Augagneur, mobilisé, demeurant, 29, rue des Augustins, n'hésita pas à entrer dans la maison en flammes pour secourir un vieillard et une jeune fille demeurés au second étage.

Ce brave soldat s'était déjà distingué par son courage, lors de l'incendie des Chartrons, et avait été, à cette occasion, décoré de la médaille de sauvetage..

LES VICTIMES

L'explosion n'a malheureusement pas causé que des dégâts matériels. Plusieurs personnes ont été blessées plus ou moins grièvement.

Au nombre des victimes, citons :

Joseph Gabannes, soldat français, demeurant rue Dudon (contusions sur le front, état peu grave).

Joseph Deyris, soldat français (fracture du crâne, paralysie du côté droit; dans le coma).

Branigan Cliffard, américain (blessures au front et brûlures aux mains).

Miller Walter et Higgons Thomas, sergents américains (brûlures à la face; état grave).

Burkest James (blessures au dos et au bras; brûlures aux mains).

Anderson Fred et Gérome Bohamm (ecchymoses légères).

Ces huit soldats ont été hospitalisés à l'hôpital du Petit-Lycée, à Talence.

M. Henri Dubois, vingt-six ans, opérateur photographe chez M. Nardot, célibataire, demeurant 51, rue des Remparts (blessé au visage, une partie du cuir chevelu arrachée, grave blessure à la hanche droite, ecchymoses en différentes parties du corps). Relevé ensanglanté, M. Dubois a été transporté à l'hôpital Saint-André.

René Guillonet, interprète américain chez M. Nardot, demeurant 16, rue Saint-Amand (blessé à la tête). Après pansement à la pharmacie Normale, il a pu regagner son domicile.

Aurélie Laneau, douze ans, demeurant 32, rue Leyteire (contusions au front, au-dessus du sourcil gauche). Cette fillette, qui est employée au kiosque à journaux situé à l'angle du cours Pasteur et du cours Victor-Hugo passait à proximité du magasin de M. Nardot quand l'explosion se produisit, et fut atteinte par des éclats de verre. Elle a subi une violente commotion. Les soins nécessaires lui ont été donnés à l'hôpital des enfants. Elle fut ensuite ramenée chez ses parents.

Un soldat du 136e régiment de chasseurs à pied, en permission, assez grièvement atteint, a été soigné dans une pharmacie.

Enfin, plusieurs autres personnes — une quinzaine environ — qui ne se sont pas fait connaître, ont pu, après pansements sommaires soit dans les pharmacies du quartier, soit à l'hôpital Saint-André, regagner leur domicile.

L'ENQUETE

M. Ottavi, commissaire de police du 7e arrondissement se rendit aussitôt sur place, en vue de procéder aux constatations d'usage.

On pensa tout d'abord que l'accident était dû à l'explosion d'une conduite de gaz. Il paraît plus plausible d'en rechercher la cause dans l'explosion d'une grande quantité de magnésium que contenait le magasin.

L'enquête en cours éclaircira ce point. Aucun témoin n'a pu encore être utilement entendu. M. Nardot, le photographe, est actuellement à Nantes, et, en son absence, son magasin était tenu par un gérant.

SUR LES LIEUX

Le bruit de l'explosion avait attiré une foule considérable. Un service d'ordre fut aussitôt organisé par M. le capitaine des gardiens de la paix Belliard et le lieutenant Commenge. La police américaine prêta efficacement son concours.

Remarqué sur les lieux, MM. le lieutenant colonel Roy, major de la garnison; Joulia, adjoint au maire, délégué au service des incendies; Haurigot et Dréan-Chapelle, conseillers municipaux; Farfais, chef de la Sûreté.

D'autres personnalités se sont rendues dans la soirée de mercredi sur le théâtre de l'explosion, entre autres MM. Charles Gruet, maire de Bordeaux; Saint-Germain, adjoint; Lulé-Déjardin, président du tribunal civil, etc.

Mort d'une des victimes

M. Joseph Deyris, soldat français, qui avait une fracture du crâne et qui était dans le coma quand on le transporta à l'hôpital du Petit-Lycée de Talence, a succombé jeudi matin à deux heures, sans avoir repris connaissance. Deyris, qui était âgé de trente et un ans et domicilié à Baigts (Landes), appartenait au 171e d'infanterie.

Le bruit s'est répandu que d'autres victimes de l'explosion de la rue Sainte-Catherine auraient succombé aux suites de leurs blessures. Ce bruit est inexact. A midi, on ne signalait aucun décès en dehors de celui de M. Deyris.

Les nouvelles que nous avons pu prendre jeudi matin de quelques-uns des blessés sont dans l'ensemble satisfaisantes.

Malheureusement, deux des soldats américains blessés, Clissor Branigan, du 55e pionniers d'infanterie, et James Burkett, du 6e de garde, sont dans le coma, et l'on redoute une issue fatale.

Il convient de préciser un détail. On s'est demandé généralement pourquoi il y avait parmi les blessés une dizaine de soldats américains. Cela tient à ce que les militaires alliés étaient venus chez M. Nardot dans l'intention de se faire photographier. Au moment de l'accident, les uns étaient dans le magasin, les autres attendaient devant la porte.

Un lieutenant américain, M. Wallen, et des soldats de la Police Military, au nombre desquels Suay, William Fedujebton, Emmette Beeding, Cook, Peter et Seuran, de passage rue Sainte-Catherine et cours Victor-Hugo au moment de l'explosion, ont spontanément prêté leur concours et ont largement contribué, en attendant l'arrivée du bataillon de place, aux sauvetages et à l'extinction de l'incendie.

Trois des blessés, dont deux soldats américains et la jeune Aurélie Laneau, furent transportés par leurs soins à la Croix-Rouge américaine, près de l'Y. M. C. A.

DEVANT L'IMMEUBLE

De nombreux curieux ont stationné jeudi sur les lieux du sinistre. Mais un barrage établi entre la rue Paul-Bert et le cours Victor-Hugo, et assuré par les agents de police, empêcha les gens de s'approcher davantage. D'ailleurs, il y a danger, car la maison du photographe menace de s'écrouler. Les murs, en effet, sont fendus de bas en haut, et le passage d'un camion lourd pourrait occasionner leur chute. Des architectes sont déjà venus pour prendre les mesures nécessaires afin d'étayer la maison. C'est une opération qui sera certainement très délicate, l'immeuble présentant un ensemble lamentable.

Au rez-de-chaussée, les portes sont arrachées, les tapisseries sont en lambeaux, les meubles gisent pêle-mêle, brisés, réduits en morceaux. La devanture est fortement endommagée.

Au second, les meubles n'existent pour ainsi dire plus; les fenêtres, les contrevents sont enlevés; les murs ont été dépouillés de leur tapisserie.

Au troisième étage, les dégâts paraissent moins importants. Les rideaux, encore accrochés aux fenêtres, ont résisté à l'explosion.

Au milieu de la chaussée gisent des débris de verre, de bois, même des portes entières.

Devant l'immeuble, parmi des objets en miettes, un beau chat noir, sans se soucier de l'événement, dort tranquillement, se chauffant au soleil.

Les magasins voisins qui ont le plus souffert portent les numéros 175, 176, 177, 178, 180, 181. Presque toutes les glaces des devantures ont volé en éclats, et les débris se mêlent aux marchandises ou aux articles divers placés à l'étalage.

A signaler que des lampes électriques à arc suspendues devant le magasin de chapellerie voisin sont intactes.

On procède à l'heure actuelle au déblaiement des objets de toute sorte qui encombrent la rue. La circulation est encore interdite; elle redeviendra normale dès que les dispositions auront été prises pour étayer l'immeuble. En ce qui concerne les locataires, quelques-uns ont été recueillis par des voisins; d'autres sont allés chez des parents.

M. Ottavi, commissaire de police du 7e arrondissement, poursuit son enquête. On ignore les véritables causes de la catastrophe. Les dégâts, très importants, ne sont pas encore évalués.

BIJOUTERIE CHARTIER CONJAUD SUCC^R
26, Cours de l'Intendance, BORDEAUX

CHRONIQUE MARITIME

COMPAGNIES

GENERALE TRANSATLANTIQUE. — Un radiogramme lancé par le commandant Curie à bord du « Figuig » informe la Compagnie que ce navire, parti de Casablanca le 10 courant, entrera en Gironde jeudi soir et suivra pour Bordeaux-quai, où le débarquement s'effectuera vendredi, à 7 heures.

Courrier de l'Afrique occidentale

Le paquebot « Europe », commandant Harenant de Matadi, Boma, Pointe-Gentil (Cap-Lopez), Libreville, Duala, Cotonou, Grand-Bassam, Tabou, Morovia, Conakry et Dakar, entré en Gironde mercredi, dans la matinée, a repris pour Bordeaux, où il a accosté quai des Chartrons, à 17 heures.

A bord, 215 passagers, dont 170 de cabines, ainsi qu'un chargement de produits coloniaux : bois, caoutchouc, copal, huiles, cafés, cuirs, etc.

La traversée, bonne jusqu'à Dakar, a été mouvementée dans le golfe de Gascogne, où un violent vent d'est soufflait en tempête.

Au nombre des passagers de cabines, citons : MM. le capitaine de Jonquières, fils de l'amiral, chef du cabinet militaire du gouverneur de l'A. O. F., le capitaine de vaisseau Bosanquet, le capitaine de corvette Whytchead et le sous-lieutenant Philippe, de la base navale anglaise de Dakar.

A bord également, un groupe d'officiers et sous-officiers français qui, après un assez long stage dans nos colonies africaines, reviennent en France.

Signalons la présence à bord de deux soldats, l'un de la classe 1906 et l'autre 1910. Ces deux militaires, en garnison à Dakar, pris sans doute par le « cafard », ont réussi, sans autorisation, à s'embarquer à bord de l'« Europe » ; ce n'est qu'en cours de route qu'ils furent découverts.

A l'arrivée du paquebot à Bordeaux, les deux fuyards ont été remis aux autorités militaires de la place.

Observatoire de la Maison Larghi

Du 13 février.

Heures	Therm.	Baром.	Ciel	Vents
Minima de la nuit	3.0	»	»	»
8 heures du matin	4.5	764.0	Nuageux.	N.-E.
Midi.....	10.0	764.0	Clair.	Dito.
Maxima du jour...	12.0	»	»	»

COMMUNICATIONS

Chemin de fer d'Orléans

Sous réserve des restrictions en vigueur, les marchandises se rapportant aux déclarations d'expéditions numérotées de 28,001 à 30,000 (série A), à l'exception de celles qui sont en destination de Parthenay et des réseaux Nord, Est et P.-L.-M., seront acceptées à l'expédition le samedi 15 février 1919.

Chemins de fer du Midi

La gare de Bordeaux-Saint-Jean (petite vitesse) informe les expéditeurs que sous réserves des restrictions ou suspensions en vigueur, elle accoptera le vendredi 14 courant les expéditions de vins dont les déclarations ont été numérotées dans la série A, du numéro 38,500 à 40.000.

Chemins de fer de l'État (ancien Ouest)

La gare de Bordeaux-Saint-Jean (petite vitesse) informe les expéditeurs qu'elle acceptera le vendredi 14 février courant les expéditions de vins ne dépassant pas 800 kilos, dont les déclarations ont été numérotées dans le groupe V., du numéro 4,551 à 4,700.

COURS ET CONFÉRENCES

L'Institut Fénelon, rue Camille-Godard, 74, informe les familles qu'il continue ses classes comme par le passé.

FACULTE DES LETTRES. — Cours d'histoire de Bordeaux et du Sud-Ouest, professeur M. Courteault. — Leçon du vendredi 14 février, à 5 h. 30 : « Les Pyrénées au dix-septième siècle : Marguerite de Navarre à Cauterets et à Sarrance. »

Chronique théâtrale

Trianon-Théâtre

Jeudi soir, soirée de gala avec « LA PETITE CHOCOLATIERE », pour les adieux de Fertinel et de R. Frank.

Vendredi gala extraordinaire pour les débuts sensationnels de M. Vatel, grand premier comique, dans « FRANCS MACONS », le plus célèbre vaudeville. — Location rue Franklin.

Scala-Théâtre

LA REVUE DE LA FEMME. — Les inscriptions sont nombreuses pour le concours de moïlets de vendredi et de samedi. On donnera en outre deux nouveautés : une scène hilarante et un ballet. On loue sans frais à la Scala.

Alhambra-Théâtre

« ON Y JAZZ », revue de Soury et Audy.

Alcazar-Théâtre

Samedi et dimanche, trois grandes représentations hors série du « COURRIER DE LYON », avec le concours exceptionnel de M. Pierre Laurel dans son meilleur rôle.

BON-THEATRE. — Salle Franklin, dim. 23, matinée, « L'ABBE CONSTANTIN », sous les auspices de l'As. des Dames françaises. M. F. Granger dans le rôle de l'Abbé. Loc. mais. Bermond

Concert Mellot-Joubert et Maurice Le Boucher

L'audition de musique donnée mercredi soir à la salle Bermond par ces deux artistes a obtenu un succès motivé à la fois par le choix éclectique des œuvres inscrites au programme et le talent des interprètes.

Bourgault-Ducoudray, avec des mélodies du folk lore, qu'il harmonisa; J. de Mondonville, Louis Vierne, Marcel Dupré, Léo Sachs, Louis Dumas, Fauré, Schumann et M. Le Boucher lui même, premier grand prix de Rome, avec leurs meilleures pages étaient de cette fête d'art.

On connaît la technique approfondie du chant et la voix au timbre pur que possède Mme Mellot-Joubert. M. Le Boucher, accompagnateur et soliste, a une netteté de jeu, une belle science du clavier, et tout comme Mme Mellot-Joubert, une intelligente compréhension des maîtres. Tous deux nous ont procuré quelques heures remplies d'attraits.

Les compositions de M. Le Boucher dénotent, outre une noble écriture, une inspiration prenante. Elles ont été fort appréciées des dilettantes.

SPECTACLES

JEUDI 13 FEVRIER

FRANÇAIS. — 2 h. 30 : « Manon ». — 8 h. 30 : « Mme Butterfly. »

APOLLO. — 2 h. 30 et 8 h. 30 : « La Mascotte ».

BOUFFES. — 2 h. 30 et 8 h. 30 : Music-hall.

TRIANON. — 2 h. 30 et 8 h. 45 : « La Petite Chocolatière ».

SCALA. — 8 h. 45 : « La Revue de la Femme ».

ALHAMBRA. — A 8 h. 30, « On y jazz », revue.

Cinéma Etoile-Palace

Du vendredi au lundi : BESSIE BARRISCALE dans « COMTESSE », comédie dramatique 4 parties. « DEUX DRAMES DANS LA NUIT », deuxième episode de « TIH-MINH ».

CINÉ-VARIÉTÉS, 202, rue Sainte-Catherine

De vendredi à dimanche, en matinée et soirée, immense succès : « MADEMOISELLE MONTE-CRISTO », 2e épisode : le Spectre; « L'ENIGME », grand drame; « LUI ET LES POLICEMEN », ultra-comique, etc.

MODERN-CINEMA, place Picard

Vendredi 14, samedi 15, soirées; dimanche 16, unique matinée à 3 heures; soirée à 9 heures. EXPIATION, drame en 4 parties, par Robinne; MASCAMOR, 8e episode; LA TRÈS MOUTARDE, par Max Linder.

THÉATRE GIRONDIN, chemin de Pessac

Vendredi, à 8 h. 30, ANDRE CORNELIS; LA VOIX SUR LE FIL, 4e épis. Intermède, chant.

Cinéma

Prochainement : REOUVERTURE DE L'ANCIEN CIN